

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	25.09.2023	Folio n°
	Délibération	2023-51	
	Nature	8.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 10 DU 25.09.2023
2 questions numérotées 2023-50 et 2023-51

DELIBERATION

**CREATION D'UN CAMPUS DE FORMATION 4.0
ETUDE PROGRAMMATIQUE
DECLARATION DE PRINCIPE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléante présente	Questions
/	/	/

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusé : /

Absente : Julie BARENTON-GUILLAS

EFFECTIF
En exercice : 10
Quorum : 6

Questions	Présents	Votants
2023-50 et 2023-51	9	9

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
18.09.2023	10 H 10	Lori HELLOCO	11 H 15	29.09.2023	29.09.2023

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	10	25.09.2023	N° d'ordre	N° délibération
				2	2023-51

OBJET	CREATION D'UN CAMPUS DE FORMATION 4.0 – ETUDE PROGRAMMATIQUE – DECLARATION DE PRINCIPE
--------------	---

YZ/EA

Chers collègues,

L'Etat souhaite multiplier sur le territoire français le nombre de campus de formation et de compétences dans le cadre d'un AMI (France 2030 et territoire d'industrie). Ce dernier a pour objectifs d'anticiper et de contribuer à satisfaire les besoins en emplois ou en compétences visés dans l'une des 28 stratégies nationales du dispositif France 2030. Que ceux-ci soient reconnus par des titres, des certifications ou des diplômes. L'État mobilise 2 milliards d'euros de France 2030 pour accélérer la mise en œuvre des formations préparant à ces métiers d'avenir, qu'il s'agisse de formations initiales ou continues, et quel que soit le statut des personnes (apprenti, lycéen, étudiant, salarié, demandeur d'emploi, indépendant, libéral ou entrepreneur). L'appel doit également repenser les dispositifs d'information et d'attractivité des métiers concernés. L'AMI s'articule en deux phases qui peuvent être visées directement :

1. soit établir, pour une ou plusieurs stratégies nationales, des diagnostics de besoins en compétences ou formation (6 mois) ;
2. soit proposer un projet de dispositif de formation (5 ans) en réponse à l'une des stratégies nationales dont la fiche thématique est publiée.

Inscrit dans le contrat de Territoire d'industrie (volet rebond industriel), un campus de formation 4.0 a donc tout son sens et viendrait conforter l'offre de formation existante : une licence robotique, une école de production, un centre de formation interentreprises (Cercle de Galilée) porté par FORVIA et un campus connecté.

Il convient aujourd'hui de lancer une étude programmatique visant à dessiner les contours de ce nouveau projet qui s'appuiera sur le travail réalisé cette année dans le cadre de l'AMI rebond Industriel (annexe) avec un travail de concertation avec les entreprises du territoire.

Le souhait du Syndicat Mixte est de disposer de livrables techniques sous la forme d'un préprogramme détaillant potentiellement :

- les surfaces à construire,
- l'organisation des espaces,
- les contraintes techniques et réglementaires,
- l'accueil de nouvelles activités,
- les coûts liés aux investissements et les aides susceptibles d'être mobilisées.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	25.09.2023	Folio n°
	Délibération	2023-51	
	Nature	8.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Trois principaux objectifs ont ainsi été identifiés :

- Innover - Faire du campus un lieu totem de l'innovation sur le territoire
- Former - Offrir des formations modulables et calibrées aux besoins des industriels
- Valoriser - Faire du campus un lieu partagé et ouvert à l'extérieur.

Par ailleurs, le devenir des locaux actuels pourraient être dédiés à de nouveaux services contre loyers (accueil CSE FORVIA + conciergerie, ...) pour lesquels un accord de principe est donné. Cette phase d'ingénierie pourra être financée dans le cadre de Territoire Industrie.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le principe de lancer une étude programmatique en vue de créer un campus de formation et de compétences 4.0 tel qu'exposé ci-dessus.
- 2 - AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à engager toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre du projet présenté, notamment la réponse à l'AMI France 2030.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20230925-2023-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023
Affichage : 02/10/2023